



NORMES COMMUNAUTAIRES ET DE SÉCURITÉ

Respect, intégrité et confiance dans l'écosystème Deggo

Version	1.0
Entrée en vigueur	25 août 2026
Entité	Deggo Technologies SASU - Dakar, Sénégal
Langue	Français

Ces normes s'appliquent à tous les passagers, chauffeurs, partenaires, employés et utilisateurs des canaux Deggo. Elles complètent les codes et politiques propres à chaque rôle.

1. Respect et dignité

Chaque personne doit être traitée avec respect. Sont interdits : violence, menace, harcèlement, propos sexuels non sollicités, intimidation, humiliation, discrimination, représailles et atteinte volontaire à la vie privée.

Un désaccord sur un prix, un itinéraire, une annulation ou une note ne justifie jamais l'agression.

2. Sécurité physique

- Respecter le Code de la route et les consignes d'urgence.
- Ne pas transporter d'arme, de produit illicite ou de matière dangereuse non autorisée.
- Ne pas conduire ou voyager lorsque l'intoxication crée un risque.
- Ne pas surcharger un véhicule ni bloquer les dispositifs de sécurité.
- Interrompre l'activité lorsqu'un danger sérieux apparaît.

3. Intégrité des courses

Les courses fictives, comptes partagés, collusions, fausses positions, faux avis, fausses annulations, détournements de paiement et manipulations des statuts sont interdits.

Le chauffeur ne démarre pas sans le passager. Le passager ne crée pas de demande sans intention réelle de voyager. Les deux parties utilisent le prix et le moyen de paiement confirmés.

4. Données et vie privée

Les coordonnées, images, conversations, itinéraires et informations de compte ne doivent être utilisés que pour le service ou une obligation légale. Toute publication d'une autre personne sans justification ou consentement peut entraîner une mesure de protection.

5. Signalements responsables

Les utilisateurs doivent signaler de bonne foi, fournir des faits précis et préserver les preuves utiles. Les fausses accusations délibérées, falsifications et campagnes de harcèlement sont interdites.

Un signalement sincère n'est pas sanctionné au seul motif qu'il n'a pas pu être confirmé.

6. Mesures possibles

- Avertissement et rappel des règles.
- Formation ou vérification supplémentaire.
- Limitation temporaire d'une fonction.
- Suspension pendant enquête.
- Désactivation pour violation grave ou répétée.
- Signalement aux autorités lorsqu'il existe une obligation ou un risque sérieux.

7. Décision et recours

Deggo tient compte de la gravité, de l'urgence, des preuves, de la répétition, de la coopération et du risque de récidive. La personne concernée peut demander un réexamen selon les procédures affichées dans le centre juridique.

Ce document constitue une politique opérationnelle de Deggo Technologies SASU. Il complète les conditions générales, la politique de confidentialité et les règles affichées dans l'application. Les dispositions impératives du droit sénégalais prévalent. Une validation par un conseil juridique qualifié au Sénégal est recommandée avant publication contractuelle.

FIN DU DOCUMENT